



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation
Direction de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières

DCPAJI_AR2022_0092

**Délégation de fonction et de signature à
Madame Bérengère DURET, Adjointe au
Maire**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartiers,

Vu la délibération n° 3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° SAJP 2020 - 455 du 14 Septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire ;

Considérant que les Adjointes au Maire sont par de la loi, officiers d'Etat Civil, et officiers de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire, une délégation de fonction et de signature ;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire relative à l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, à l'Hygiène, aux Affaires Administratives Civiles et aux Elections.**

ARTICLE 2 : Les champs de la délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

Madame Bérengère DURET reçoit également délégation de signature, dans le champ de sa délégation relative à l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, aux affaires administratives civiles et aux élections ;

- Toutes correspondances et pièces administratives ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil Municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune,
- Les bons de commandes qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats ;

- Tout courrier, acte, arrêté nécessaire à la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire (police générale et police spéciale) dans le cadre des procédures touchant aux Immeubles Menaçant Ruines (IMR), le contrôle de la sécurité des hôtels meublés, la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, la protection des immeubles et bâtiments contre les incendies, le relogement ;
- Les certificats d'affichage, de conformité et de caractère exécutoire des actes de la collectivité ;
- Les correspondances courantes relatives aux archives municipales ;
- Toutes les commandes d'un montant inférieur à 25 000 € HT.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : Madame Bérengère DURET est également subdéléguee aux attributions alinéa 27 de la délibération n°5 du 13 septembre 2020, et pourra à ce titre exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

La signature sera précédée de la mention « Pour le Maire ».

ARTICLE 4 : Madame Bérengère DURET exerce effectivement ses attributions d'Adjointe au Maire depuis son élection le 13 septembre 2020. Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bérengère DURET, Adjointe à l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, à l'Hygiène, aux Affaires Administratives et aux Elections, la délégation reprise aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté seront exercées par Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Conseiller municipal délégué en charge de l'Hygiène, de la salubrité, des cimetières, de la police funéraire et à l'état civil. En cas d'absence ou d'empêchement du suppléant désigné, Madame le Maire pourra en désigner un élu délégataire par arrêté.

ARTICLE 6 : L'arrêté n° SAJP 2020 - 455 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Bérengère DURET est abrogé.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- inscrit au registre des actes de la mairie,
- transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts de France,
- transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING,
- et notifié à l'intéressée délégataire.

ARTICLE 8 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 OCT. 2022**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING

Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

BD



Exécutoire le : **19 OCT. 2022**

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2022_092 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 12/10/2022
Objet : Délégation de fonctions et de signature pour Madame Bérengère DURET

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 19/10/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2022_0092 - D_l_gation de signature _ Madame B_reng_re DURET.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221012-DAJI_AR2022_092-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/10/2022

